3

LETTRE

DE

M. DE CALONNE

AU CITOYEN

AUTEUR DU PRÉTENDU RAPPORT

FAIT A S. M. LOUIS XVIII.

---

ridiculum, acri,
Fortiùs et meliùs magnas plerumque secat res.

HORACE, Sat. 10.

A LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE W. & C. SPILSBURY.

SE VEND CHEZ DE BOFFE, GERARD-STREET, ET LES AUTRES LIBRAIRES.

1796.

[*Prix un Shelling.*]

LETTRE

DE

M. DE CALONNE

AU CITOYEN

AUTEUR DU PRÉTENDU RAPPORT

Fait à Sa Majeſté Louis XVIII.

Londres, le 26 Juillet, 1796.

OH ! pour le coup, Citoyen,(*) ce n'eſt plus ſeulement la perruque, (†) c'eſt la tête que vous avez perdue. Je vous paſſe la folie de vous être cru RAPPORTEUR au Conſeil du Roi, d'une affaire

(*) Je ne ſuis pas accoutumé à cette expreſſion ; mais comme il eſt du devoir de la politeſſe de donner à ceux à qui l'on écrit *le titre dont ils s'honorent*, je ne puis pas en donner un autre à l'auteur du Rapport, vu ſa proteſtation, page 150.

(†) Alluſion à la comique aventure du perſonnage, lorſqu'une mépriſe l'ayant mis dans le cas de fuir en abandonnant ſa volumineuſe perruque, il couroit à travers les appartemens de Verſailles, la tête en enfant de chœur, & le reſte du corps dans l'habit de cour des magiſtrats. Le trait eſt connu de tout le monde ; & comme jamais bafoué ne fut mieux dédommagé, on en a fait un joli proverbe ſous le titre, *A quelque choſe malheur eſt bon.*

qui n'a jamais exiſté ; d'en avoir pris la qualification, ſans qu'on vous l'eût donnée ; d'avoir fait imprimer & réimprimer votre diatribe ſous le
Page 1. titre de *Rapport fait à Sa Majeſté Louis XVIII*, ſans aucune permiſſion de ſa part ; & de lui avoir déclaré à elle-même que ce libelle injurieux
Page xi, ligne 12. *devoit être la baſe de ſon jugement*, quoiqu'elle n'eût témoigné ni la volonté de juger, ni la moindre envie de prendre jamais pour baſe de ſes déciſions, les productions de votre cerveau. Tout cela n'eſt que du ridicule ; & ce n'eſt rien pour qui en a tant qu'il eſt dans l'heureuſe impuiſſance d'y ajouter.

Mais ce qui eſt par trop extravagant, & dont je veux, malgré l'excès de vos rigueurs envers moi, vous avertir charitablement, c'eſt que tout en m'accuſant d'avoir contredit la proclamation royale, vous l'avez déjouée de la manière la plus perfide ; qu'exaltant avec l'air de l'admiration, les principes qu'elle renferme, vous en avez oppoſé d'abſolument contraires ; & que vous battant les flancs pour venger le Roi d'une offenſe imaginaire, vous lui en avez faite une très-réelle, ayant lancé en avant de toutes vos forces les propoſitions les plus capables de le heurter ; . . . . . .

Ce qui fait que chacun, parcourant votre ouvrage,
Se ſouvient d'avoir lu qu'un jour *l'ours émoucheur*,
Voulant, par un faux zèle, *écarter du viſage*
De ſon ami dormant, ce paraſite ailé
Que nous avons mouche appelé,
Vous empoigne un pavé, le lance avec roideur,
Caſſe la tête à l'homme, en écraſant la mouche,
Et non moins bon archer que mauvais raiſonneur,
Roide mort étendu ſur la place le couche.

La Fontaine, L. viii, Fab. 10.

L'application d'une fable n'eſt jamais d'une juſteſſe parfaite. Sans doute le Roi eſt fort au-deſſus de vos atteintes : mais les autres traits ſont reconnoiſſables. On voit en moi, la foible mouche qui ne pique ni n'éveille ; en vous, le maladroit écraſeur ; (*) en votre ouvrage, le lourd pavé.

Ce n'eſt pas tout encore : mais ne vous affligez pas trop de ce que je vais vous dire. N'eſt-il pas vrai qu'en m'attaquant à outrance, vous avez eſpéré plaire à ces zélateurs favoriſés qui perſécutent avec acharnement quiconque ne croit pas à la poſſibilité d'une réintégration

(*) Je n'ai pas voulu dire *l'ours émoucheur*, craignant qu'à cauſe de quelques rapports de figure & de manière, le nom ne lui reſtât.

abſolue ? Voyant leur influence, vous avez jugé utile de capter leurs ſuffrages ; vous avez voulu vous ménager, à toute chance, leur appui. Les philoſophes les plus ſtoïques ne s'oublient pas. Eh bien, il en eſt advenu tout au rebours. Ces réintégrans enthouſiaſtes ſe déchaînent aujourd'hui contre vous, autant & plus que contre moi. S'ils ont blâmé mon opinion avec amertume, ils ſe récrient contre votre réfutation avec fureur. Savez-vous comment ils s'expriment ? Ils diſent que votre ouvrage eſt bien pire que celui dont vous vous êtes ingéré de faire le rapport ; que ce que j'avois ſeulement fait entendre, vous l'avez développé ; & que ce que vous me reprochez d'avoir eu en vue, vous l'avez effectué, puiſque non-ſeulement vous avez avoué la néceſſité d'une *conſtitution concertée & réglée avec la Nation*, mais que vous en avez vous-même fabriqué un modèle fort oppoſé à ce qui exiſtoit avant la révolution, diamétralement contraire au régime ſous lequel la France a le plus proſpéré, & qui n'eſt qu'un extrait de la Conſtitution de 1791. Voilà comme ils qualifient ce que vous avez appelé *les élémens de nos loix* ; en conſéquence, ils vous traitent de conſtitutionnel déguiſé, de faux royaliſte, de novateur hypocrite : & pour

Page 252, ligne 10.

vous ſauver d'accuſations auſſi graves, auſſi capables de nuire à vos intérêts, je ne vois qu'un ſeul moyen : c'eſt de vous abandonner au ridicule qui vous a déjà ſi bien réuſſi, de vous en couvrir de plus en plus, & de vous envelopper tellement du manteau de vos inconſéquences, qu'on ne ſache comment vous prendre. C'eſt à quoi je vais vous aider de mon mieux ; je vous ferai paroître ſi abſurde, qu'on ne pourra vous trouver coupable ; & j'appaiſerai ainſi les plus animés contre vous, comme je me ſuis appaiſé moi-même.

Oui, moi-même, car il faut vous l'avouer, j'ai été pendant quelques heures horriblement courroucé contre vous. A la première lecture de votre rapport imaginaire, ce qui m'a le plus frappé, c'eſt ce qui m'attaque perſonnellement. Comme l'humanité eſt foible ! j'ai été aſſez bête pour être ſenſible à vos calomnies, pour m'indigner de l'infidélité de vos citations, pour être exceſſivement irrité de votre noire application à aigrir le Roi contre moi. Imbécile que je ſuis, de m'étonner encore, à mon âge, & après tout ce que j'ai éprouvé, de ce qu'il y a tant d'hommes qui ſe plaiſent gratuitement, & ſans motif, aux plus atroces méchancetés ; de ce que

les émigrés ſur-tout, au lieu de s'entr'aider dans leur malheur commun, & de ſe ſoutenir mutuellement en pays étranger, ne ſont occupés qu'à ſe déchirer l'un l'autre, & à ſaiſir tous les moyens poſſibles de ſe nuire réciproquement! Peu s'en eſt fallu que moi-même, à force d'être harcelé, aboyé, & excédé de piqûres d'inſectes, je n'aie auſſi participé à cette rage générale, & que je ne me ſois emporté avec violence contre Monſieur le rapporteur, qui ſe préſentoit alors à mes yeux comme un impoſteur auſſi barbare en intentions, qu'impudent en ſuppoſitions.

Vous entendez bien, Citoyen, que tout cela n'étoit que l'effet du premier moment.

Je me diſois dans mon aveugle colère: " Que " lui ai-je donc fait à ce vieux fou qui rampoit " devant moi lorſque j'étois miniſtre & qu'il ſoli- " citoit la place que je lui ai procurée au Conſeil " du Commerce, pour qu'aujourd'hui élevant " contre moi ſa tête de ſerpent, il me darde en " ſifflant tout ce qu'il a pu amaſſer de venin " dans le ſombre réduit où il devroit ſe con- " tenter d'amaſſer des écus? Que lui ai-je fait " pour que, s'efforçant d'effacer le ſouvenir des " ſervices que j'ai rendus à nos Princes, & d'in-

« troduire dans leurs ames un ſentiment indigne « d'elles, il me dépeigne dans le rapport qu'il « leur fait ſans miſſion, comme un *ennemi par « qui ils ſont offenſés*, comme *déſerteur de leur « cauſe*, comme le *champion de la cauſe contraire*, « comme voulant devenir *chef de ſecte*, comme « *niant l'exiſtence de la loi qui eſt le titre de Sa « Majeſté*, comme *accuſant le Roi de vouloir « établir le deſpotiſme en France*, comme *exhor- « tant les ſujets fidèles à méconnoître ſes inten- « tions*, comme *attaquant tous les principes qu'on « a toujours conſidérés comme ſacrés*, comme *pro- « feſſant* ceux qui exciteroient l'animadverſion « *des organes de nos loix s'ils avoient conſervé « quelque pouvoir*, enfin comme ſuſpect de *deſir « de nuire*, & *de ſentimens que ne ſe permet pas un « homme d'honneur?* Que lui ai-je fait pour « joindre à ce tas d'imputations groſſières & « révoltantes, l'inhumanité de venir, après dix « ans, inſulter à ma diſgrace miniſtérielle, tâcher « de l'aggraver par des circonſtances menſon- « gères, retracer comme juſte un traitement qui « a été reconnu immérité, & rouvrant une bleſ- « ſure cicatriſée, ſe complaire cruellement à tour- « ner le poignard dans la plaie ?"

Page 219, lig. 13, & p. xi lig. dern.
Page 241. lig. 13 & 14. *Item*, lig. 23.
Page 1, ſect. 1 ; & page 210, ſect. v, lig. 15.
Page 241. lig. 16.
Page 211, lig. 17; page 239, lig. 12.
Page 6, lig. dernière.
Page 24, lig. 5.
Page 8, lig. 15.

Mon

Mon cœur s'étoit gonflé d'indignation, pendant que mes yeux pompoient toutes ces horreurs dans votre odieux libelle ; & comme je veux vous faire une confeſſion entière, je vous dirai encore, que dans le fort de l'accès de cette fièvre inflammatoire, j'avois formé ſucceſſivement trois réſolutions très-ſévères.

La première étoit de vous dénoncer au Roi Louis XVIII, comme maſquant ſous des dehors adulateurs, des principes fort antipathiques aux ſiens, & tels que n'en avoit prononcés auſſi hardiment aucun de ceux qu'on lui a fait mettre au rang des réprouvés, lorſqu'ils vouloient ſe réunir ſous ſon étendart. J'aurois cité maintes & maintes phraſes très-ſaillantes de votre prétendu rapport ; par exemple, celle-ci : *L'intérêt des peuples a créé les Rois ; là où finit cet intérêt, là finit leur puiſſance* (ce qui eſt au moins très-louche). Et puis celle-ci : *Je ne reconnois pas pour loix fondamentales de l'Etat, les loix qui n'ont pas été concertées avec la nation : quelque ſages, quelque juſtes qu'elles puiſſent être, elles ſont nulles par défaut de pouvoir* (ce qui annulle d'un coup de filet à-peu-près toutes les loix de l'Etat). Et puis celle-ci : *La nation doit avoir des repréſentans ; ces repréſentans doivent s'aſſembler*

Page 267, lig. 21.

Page 253, lig. 18, &c.

Page 274, lig. 2, 6 & 7.

bler...sans leur consentement aucune loi ne peut être donnée, aucun impôt ne peut être créé, (ce qui, abstraction faite des modifications nécessaires quant aux règlemens provisoires, n'est certainement pas conforme à ce qui préexistoit). Et puis celle-ci : *Sans assemblée de la nation, point de liberté* (ce qui déclare tyrans les trois quarts de nos Rois sous qui il n'y a point eu d'Assemblée Nationale, & entre autres François I^er^, Henri IV, Louis XIV, & Louis XV). Et puis celle-ci : *L'existence de l'assemblée de la nation est liée à l'existence de l'Etat* (ce qui semble entraîner sa permanence, que néanmoins on réduit ensuite à une *périodicité fixée à des termes courts & certains*, laquelle n'a jamais eu lieu depuis Charlemagne). Et puis celle-ci : *Le Roi ne peut gouverner sans l'assistance de la nation.....les pouvoirs législatif & exécutif (dont il y a division) étant en présence, en opposition, & sous divers rapports dans une dépendance réciproque.....c'est dans un tel équilibre & une telle combinaison de pouvoirs que réside essentiellement la Liberté.* Doctrine certainement nouvelle, & bien différente de celle des autres défenseurs de la Constitution préexistante, lesquels soutiennent que suivant elle, le Roi est *législateur suprême sans partage & sans dépendance*. Enfin, j'aurois pu citer d'une part,

Page 252, lig. 4.

Page 262, lig. 8.

Page 61, lig.

Page 265, lig. 5.

Page 264, lig. 22.

Page 265, lig. 7, &c.

Lig. 16.

Ouvrages de MM. Bertrand, d'Outremont, De Blair, Ferrand, De Limon, &c.

la tirade, où, après une longue énumération des

Page 214, lig. 17. *contraventions aux loix & à la conſtitution de l'Etat*, dont le *régime ſuivi avant la révolution*

Page 159, lig. 20. étoit coupable, vous obſervez vous-même, *qu'aucun des libelles publiés contre le gouvernement de France, n'en a donné un recenſement auſſi exact*; & d'autre part le dogme poſé par vous ſans

Page 254, lig. dernière. aucune exception, *que tout infracteur de la loi doit être puni*. Rapprochant ces deux phraſes, j'aurois pu ſupplier le Roi de juger qui de vous

Page vii, lig. 13, &c. ou de moi, mérite le reproche d'avoir *juſtifié les forfaits de la révolution*. Eh! quel poids auroit eu ma propoſition, ſi me faiſant à mon tour votre rapporteur, j'avois cité, avec interprétations ſemblables aux vôtres, les paſſages où

Page 248, lig. 22. vous dites, que *pluſieurs des principes du code de la démocratie Françoiſe ſont vrais, d'une vérité éternelle..... que tous les parlemens du royaume ont profeſſé une grande partie de ces principes, qu'un zèle* INCONSIDÉRÉ *flétrit dans la bouche des*

Page 2, dern. ligne. *républicains.....& que dans ce code tant célébré & tant admiré d'un côté, tant cenſuré & tant abhor-*

Page 248, lig. 14. *ré de l'autre, vous trouvez plus de maximes dangereuſes que vous n'en trouvez de fauſſes & d'injuſtes*. Ah! que vous auriez été charmé que j'en euſſe dit autant, ou même le demi-quart! comme cela eût figuré en noir foncé, dans votre Rapport!

Mais moi, toujours bonhomme au milieu même de mes colères, j'ai conſidéré qu'on pouvoit excuſer vos maximes de la même manière que vous excuſez celles des Jacobins, en les trouvant *plus dangereuſes que fauſſes*; & que ſi elles ſont inconciliables avec le rétabliſſement de ce qui étoit, elles pourroient, moyennant quelques tempéramens, entrer dans la compoſition de ce qui devroit être. C'eſt pourquoi j'ai bientôt abandonné la penſée d'en rendre compte au Roi; & je n'ai pas voulu lui dénoncer ce que les rigoriſtes y trouvent d'*hétérodoxe*, ou ce qui eſt du moins *mal-ſonnant*; parce que ſe faire rapporteur, pour être un délateur dénigrant, me paroît un rôle infâme.

Ma seconde idée avoit été de me plaindre à Monsieur, de ce que ſon Chancelier outrageoit ſes ſentimens, en outrageant, ſans le moindre ménagement, quelqu'un à qui Son Alteſſe Royale a bien voulu donner des assurances d'une éternelle amitié; de ce qu'il avoit l'indignité d'appeler *plus qu'une diſgrace*, une démiſſion qui fut demandée par une lettre pleine de bonté, de la main de Louis XVI, qui fut accompagnée d'un brevet de penſion très-honorable, qui fut ſuivie d'un témoignage de confiance

Page 2, dern. ligne.

ſans exemple ; (*) de ce qu'il avoit rappelé
Page 3, lig. 4. méchamment, & fauſſement circonſtancié un acte de rigueur que MONSIEUR ſait mieux que perſonne avoir été ſurpris par l'intrigue ;
Page 3, lig. 5. de ce qu'il l'attribuoit encore aujourd'hui à une cauſe qui fut, en plein conſeil, reconnue être deſtituée de tout fondement.(†) Enfin, de ce qu'il avoit oſé affirmer *que jamais je n'étois parvenu depuis, à inſpirer de moi au Roi Louis XVI, une opinion favorable,* tandis que le contraire eſt parfaitement connu, & de Louis XVIII, à qui il s'adreſſe, & de MONSIEUR, dont il devroit plus que perſonne reſpecter l'opinion. Certainement j'aurois pu repréſenter à ces Princes, que c'étoit leur manquer eſſentiellement, que de ſuppoſer qu'ils m'euſſent mis à la tête de leurs affaires, & honoré de toute leur confiance, s'ils n'avoient pas été aſſurés, comme ils le furent en

(*) Après ma retraite le Roi m'engagea à reſter quelques jours, pour donner à mon ſucceſſeur mes mémoires, notes, & inſtructions. Ce ſont les termes de ſa Lettre.

(†) L'Archevêque de Sens ayant parlé au Conſeil de ces ſommes qu'il diſoit, & que l'auteur du rapport dit encore, avoir été données ſans approbation du Roi, & à ſon inſçu, M. le Baron de Bréteuil eut l'honnêteté de rappeler à Sa Majeſté, que je lui en avois fait rapport dans ſon Conſeil, & que, de l'avis de tous les Miniſtres, elle en avoit approuvé l'emploi. Sa Majeſté dit qu'elle s'en ſouvenoit fort bien.

effet, que l'infortuné Roi leur frère approuvoit mon ſervice auprès d'eux, & m'accordoit de l'eſtime. Je pourrois même dire, qu'il m'honora de ſes regrets. Vous l'avez ſans doute ignoré, Citoyen, parce que vous avez toujours été fort peu inſtruit de l'intérieur de la Cour : mais mes titres auprès de nos Princes, vous ſont connus : & croyez-vous que ſi j'avois invoqué tout à la fois la juſtice de MONSIEUR, & *les tendres ſentimens* ſur leſquels il m'a permis de compter, pour en obtenir une ſatisfaction éclatante de la diffamation calomnieuſe que vous vous êtes permiſe contre moi ; ſi je l'avois ſupplié de conſidérer qu'il ne pourroit pas la tolérer de la part d'un homme attaché à ſon ſervice, ſans paroître l'accréditer ; & que l'impunité de ce qui attaquoit indignement mon caractère politique, pouvoit faire quelque tort au ſien ; croyez-vous qu'il n'y auroit eu aucun égard ? croyez-vous qu'il eût abandonné l'homme qui eut le bonheur de lui rendre d'importans ſervices, dans la circonſtance la plus intéreſſante de ſa vie, à l'animoſité de l'homme qui fut nul alors, à vous, Citoyen, qui loin de lui, n'étiez occupé qu'à ſoigner votre fortune, pendant que je lui ſacrifiois la mienne, mon repos, & tout ce qui pouvoit faire l'agrément de la fin de mes jours ?

Non,

Non, non, ne vous y trompez-pas : ſi je m'étois écrié, " O ! mon Prince, pourquoi ſont-ce vos " protégés qui me perſécutent ? faut-il que je " ſois déchiré, ſous vos yeux, par ceux qui vous " doivent tout ? laiſſerez-vous votre ſerviteur " fidèle dans la foſſe aux vipères ?" il auroit entendu ma voix, & ſon ame ſenſible ne ſe ſeroit pas fermée aux accens de ma plainte. Mais ſoyez tranquille, Citoyen ; j'ai rejeté toute penſée de demander la punition que méritent mes calomniateurs. Je ne trouve aucun plaiſir à nuire, & j'ai toujours montré que j'aimois mieux faire des ingrats que des malheureux.

MA TROISIÈME IDÉE, à laquelle j'ai tenu plus long-temps, parce qu'elle m'étoit inſpirée par ſoin de ma réputation, plutôt que par ſoif de vengeance, c'étoit de mettre dans la plus grande évidence, toutes les fauſſetés ſur leſquelles vous appuyez vos principales inculpations. J'avois envie de former à cet effet, un tableau à deux colonnes, où j'aurois placé d'un côté, les imputations forgées, & les citations altérées ou tronquées ; d'un autre côté, les preuves contraires & les textes vrais. En voici ſeulement un petit échantillon.

FAUSSETÉS.

L'Auteur du Tableau de l'Europe a nié l'exiſtence de la loi Salique.

(Sect. 1, pag. 1, du Rapport, & ſect. 2, page 7, où l'on a tronqué indignement la citation.)

Cette loi qu'il attaque, eſt la baſe de notre droit François. C'eſt d'elle plus que d'aucune autre, qu'on a pu dire, qu'elle eſt la véritable inſtitution de l'Etat....qui, lorſque les autres loix vieilliſſent, ou s'éteignent, les ranime ou les ſupplée.

(Sect 2, page 7 & 10, du Rapport.)

Il a prétendu (l'auteur du Tableau de l'Europe), *que la loi qui règle la ſucceſſion au trône, eſt nulle ou inſignifiante....il a fait confidence à l'Europe, qu'on ne connoît que par tradition, c'eſt-à-dire que par des converſations, la conſtitution du pays dans lequel il a exercé les fonctions les plus importantes.*

VÉRITÉS.

Loin de nier l'exiſtence de cette loi, j'ai atteſté, l'ayant bien lue & relue, *qu'elle ne contient rien qu'on puiſſe appeler une conſtitution.* En citant, on a ſupprimé cette fin du texte.

(*Tabl. de l'Europe*, p. 122, ligne dernière.)

Ce ſont ces abſurdes propoſitions que je nierai toujours. La loi Salique n'eſt qu'un mauvais code pénal, où il n'y a que 7 ou 8 articles relatifs au droit civil, & qui, dès la fin de la ſeconde race, étoit tombé dans un juſte oubli. Il eſt ridicule, quelques auteurs qu'on puiſſe citer, de dire que cette rapſodie eſt *la baſe du droit François*, &c.

(C'eſt ce qu'on trouvera prouvé évidemment, pages 10, 11, 12, 13, &c. de l'Appendix annoncé & preſque entièrement imprimé, qui va paroître.)

C'eſt une calomnie inſigne; & la citation eſt fauſſe, altérée, tronquée. Je n'ai jamais dit ni écrit un ſeul mot, qui témoigna le moindre doute ſur la règle de la ſucceſſion au trône. On verra aux ſuſdites pages de l'Appendix, combien je lui rends hommage, en la ſéparant de la fauſſe origine que l'ignorance lui a donnée.

FAUSSETÉS.

Pour preuve, on cite un paſſage qu'on appelle *texte du Tableau de l'Europe*, & on s'arrête au mot *tradition*, ſans donner la ſuite.

(Page viii, & page 13, du Rapport.)

NOTE.

Le rapporteur s'eſt prévalu de la phraſe dont on fait voir ci-contre, que la citation eſt tronquée, pour avancer que *la Lettre au Roi Louis XVI, établiſſoit des principes anti-monarchiques.....& que le Roi ne fut pas ſurpris de les trouver contraires à ceux que ſon Miniſtre avoit toujours profeſſés.*

Tout cela n'eſt qu'une ſuite de menſonges appuyés ſur une altération de texte. La lettre de 1789 ne déplut pas au feu Roi ; elle déplut fort à la Convention ; & c'eſt la première fois qu'on l'ait appelée *anti-monarchique.*

VÉRITÉS.

Ce qu'on cite comme *texte du Tableau de l'Europe* eſt une phraſe de ma Lettre au Roi, en 1789. Et pour s'autoriſer à dire que je ne donnois aux maximes de l'Etat, *& même à l'hérédité du trône*, d'autre fondement qu'une vaine *tradition, de converſations*, on a ſupprimé du texte, après le mot *tradition*, cette addition bien eſſentielle: *tradition qui eſt conſacrée par des ſiècles de poſſeſſion, & que le Parlement Cour des Pairs a pris ſoin de conſerver, de fortifier même....mais, il n'y a pas de code où la légiſlation de ces grands objets ſoit formellement inſcrite....* (Lettre au Roi de Février 1789, cité à l'Appendix de l'édition anonyme du *Tableau de l'Europe*, pages 134 & 135.)

C'eſt en retranchant toute cette fin du texte cité, qu'on oſe ſuppoſer que j'ai réduit à une tradition qui ne ſignifieroit que *des converſations* ce que j'ai dit être conſacré par des ſiècles de poſſeſſions & corroboré par les ſoins conſervateurs du Parlement ! Quelle mauvaiſe foi !

FAUSSETÉS.

Votre Majeſté a dû voir avec peine un Ex-magiſtrat, un Ex-miniſtre.... devenir.... (On paſſe les injures). *Et il eſt bien douloureux pour elle, dans l'abîme des malheurs où elle eſt plongée, de voir un homme.....qui a eu ſon ſecret.... annoncer que le Manifeſte de Votre Majeſté peut* INDUIRE A CROIRE QU'ELLE VEUT ETABLIR LE DESPOTISME EN FRANCE....

(Page 241 du Rapport.)

iii du port. *L'Auteur du T. de l'E. appelle le Manifeſte du Roi, de Juillet* 1795, *un écrit pernicieux . . . . . .*

239. *. . . Il en fait une cenſure auſſi indécente qu'injuſte..... avec exhortation aux ſujets fidèles de Votre Majeſté de méconnoître ſes intentions.... Il fait conſidérer les intentions de Votre Majeſté comme funeſtes...*

8.

VÉRITÉS.

L'Ex-miniſtre eſt encore Miniſtre, autant au moins que le citoyen rapporteur eſt encore Conſeiller d'Etat. Nous ſommes tous des ex ; & ce que nous étions, n'eſt plus rien : mais ce qui eſt beaucoup pour prouver la noirceur diabolique du Rapport, c'eſt que les derniers mots de l'article ci-contre, qui ſont cités en lettres italiques, comme extraits du Tableau de l'Europe, ne s'y trouvent aucunement ; que même la note page 136 (de l'édition déſavouée) qu'il a interprétée de la ſorte, dit tout le contraire. C'eſt une impoſture révoltante.

Autre amas d'atroces calomnies !

Il eſt faux que j'aie appelé *le manifeſte un écrit pernicieux.*

Il eſt faux que j'en aie fait une *cenſure indécente.* Je me ſuis même diſculpé de le contredire. *Voyez ma note, p.* 122.

Il eſt faux & abſurde à imaginer, que j'aie *exhorté les ſujets fidèles à méconnoître les intentions du Roi.*

Il eſt faux que j'aie fait *conſidérer ſes intentions comme funeſtes*, n'ayant jamais conſidéré que leurs conſéquences.

Pas une de ces expreſſions qu'on m'impute, n'exiſte dans aucun de mes ouvrages ; pas

FAUSSETÉS.

VÉRITÉS.

même dans l'édition dont j'ai désavoué l'incorrection.

Voici uniquement ce que j'ai dit dans la véritable (pag. 122).

" Quelques phrases de la " Proclamation Royale aux- " quelles on a donné une in- " terprétation dont les bons " François ne peuvent que " gémir, puisque les mauvais " en ont triomphé, paroissent " attacher strictement le re- " tour de l'ordre au retour de " l'ancienne constitution sans " aucun changement; ce qui, " dans l'opinion que les fac- " tieux ont fait prévaloir, " signifie le retour des an- " ciens abus. . . . . " Mais certainement le Roi " qui a beaucoup lu, qui a " une mémoire prodigieuse, " & qui sait parfaitement " l'histoire de France, n'a " pas entendu que le royaume " ait jamais eu une constitu- " tion proprement dite, une " constitution fixe, authenti- " quement définie & solem- " nellement reconnue. Pour " moi, j'avoue que pendant " quarante ans d'études & " de recherches, je n'ai pu " découvrir en quoi elle con- " sista, ni à quelle époque il " faut la prendre, ni dans " quelles chartes elle réside."

Puis j'ai dit ailleurs (page 130) : " Le Roi légitime.... " sacrifiant à des conseils peu " réfléchis, la rectitude de

NOTE.

En comparant le texte vrai que je rapporte tout au long ci à côté, avec les textes faux, cités ci-dessus, peut-on s'empêcher de reconnoître qu'il faut être ou aveugle, ou enragé, pour trouver, dans ce que j'ai écrit, une censure indécente du Manifeste, un outrage aux intentions du Roi, une exhortation séditieuse à ses sujets fidèles? J'ai un grand respect pour les intentions du Roi : on doit justice aux miennes : tant pis pour ceux qui injurient ce qu'ils ne pénètrent pas.

VÉRITÉS.

" ſon propre jugement, don-
" noit ſujet de dire *qu'il aimoit*
" *mieux tout perdre que de rien*
" *céder.*"

Je l'ai dit en m'affligeant de ce " qu'on avoit laiſſé
" échapper l'occaſion la plus
" favorable." (Page 127.)

Je l'ai dit par bons motifs, & ſans bons motifs je ne le répéterois pas.

J'aurois pu montrer de la même manière la même ſuite de fauſſetés dans tout ce que l'auteur du Rapport ſuppoſe & cite, ſoit comme preuves de la prétendue variation de mes ſentimens ; ſoit dans l'eſpoir d'annuller par le ſeul mot J'IGNORE qu'on ne lui conteſte pas, ce que j'ai affirmé & ce qu'il ne peut me conteſter d'avoir vérifié comme adminiſtrateur en chef ; ſoit dans ce qu'il m'impute d'avoir préſenté comme *le moyen le plus efficace pour rappeler l'homme à ſes devoirs envers la Divinité* ; ſoit dans ce qu'il dit de l'opinion qu'avoit de moi le probe M. de Fourqueux dont l'ombre le démentiroit, ſi elle pouvoit répéter ce qu'il m'a tant de fois exprimé. J'aurois fait voir que tout cela étoit ou controuvé, ou falſifié, ou dénaturé ; & le reſultat de mon tableau à deux colonnes, rendu complet & public, auroit été de donner à Monſieur le rapporteur 20 à 25 bons démentis appliqués

Pages 4, 5, & 6, du Rapport.

Page 228, 230, 233, 234.

Page 224.

Page 236.

typographiquement, ſur ſa large face, ſans qu'il eût le mot à dire.

Mais, Citoyen, quelque fondé que je fuſſe à vous traiter de la ſorte, j'ai bien voulu encore renoncer à ce genre de réfutation rigoureuſe qui eût été d'une juſtice exemplaire ; & vous en ſerez quitte pour l'échantillon.

Ainſi toutes les réſolutions pénales que j'avois d'abord formées, & que je viens de vous indiquer, ſeulement par forme de narration, s'étant évanouies, l'une après l'autre, je m'en tiens préſentement à mon *ultimatum*, c'eſt-à-dire, à ma promeſſe de ne faire que vous aſperger de ridicules, tout autant qu'il vous en faut, pour qu'on ne puiſſe pas vous trouver coupable.

En conſéquence, je dirai que vous ne paroiſſez menteur qu'à force d'être diſtrait, & qu'il eſt très-poſſible que votre attention ſouvent égarée, le ſoit par fois à un tel point que vous vous figuriez avoir lu dans un ouvrage, les textes que vous citez, lors même qu'il n'y en a pas un mot.

Je dirai que vous êtes ſi entiché, ſi affublé de pédanterie magiſtrale, que vous devez rêver procès, & faire des rapports en dormant ; qu'il n'eſt donc pas étonnant que ceux même que vous faites éveillé, aient une empreinte de rêverie &

de ſommeil, comme l'avoient jadis vos opinions au Conſeil.*

Je dirai qu'accoutumé, autant que vous l'êtes, à broyer & à tranſpirer du noir, il eſt fort naturel qu'il s'échappe de tous vos pores beaucoup de noirceurs, involontairement peut-être, & à votre inſçu.

Je dirai qu'il ſeroit trop ſévère de vous trouver injuſte & inhumain, vous qui ſavez ſi peu ce que c'eſt, qu'il vous ſemble très-juſte de vous dire *Concitoyen des Républicains perſécuteurs*, & très-humain de vous faire perſécuteur d'un fidèle Royaliſte. Page 245. lig. 10.

Je dirai que vous êtes en tous points ſi bizarre, ſi ſujet aux diſparates, ſi incohérent dans vos penſées, ſi inconſéquent dans vos vues, qu'il n'y a pas moyen d'être long-temps fâché de ce qu'il y a de plus fâcheux de votre part, n'étant pas poſſible d'inculper d'un mauvais deſſein celui qui ſait à peine s'il en a un, ni de contredire avec véhémence celui qui ſe contredit lui-même quatre fois davantage.

Je dirai enfin, pour achever de vous peindre, que ſi dame Nature, libérale envers vous, n'épargna

* Le feu Roi n'y tenoit pas ; il nous dit un jour : *Ce Monſieur de M**, d'ailleurs fort eſtimable, eſt, ma foi, par trop ſoporifique.*

dans la compoſition de votre être, ni l'étoffe matérielle, ni les dons ſpirituels, elle n'y épargna pas non plus la gaucherie; & que vous en êtes ſi bien pourvu, que ſouvent croyant frapper d'un côté, vous frappez rudement le côté oppoſé; que vous offenſez celui que vous avez envie de flagorner; & que vous *ſervez ſur les deux toits* celui à qui vous voulez *tourner la balle.* (*)

C'eſt juſtement ce qui vous eſt arrivé à mon égard; c'eſt ce qui a éteint tout mon feu; c'eſt ce qui fait qu'en dernier réſultat, je me crois obligé de vous faire de grands remercimens.

En effet, à la ſeconde lecture de votre rapport, que dans mon courroux j'avois à peine parcouru, j'ai vu qu'il contenoit tout ce qu'on pouvoit imaginer de plus fort pour juſtifier ce que vous me reprochiez d'avoir avancé; & que, tout en vous emportant contre mes propoſitions, vous prouviez leur vérité par d'excellens argumens. Je ne ſuis pas le ſeul qui l'ait remarqué; & pour rendre la choſe ſenſible, il ne faut que rapprocher nos dire reſpectifs.

J'ai cru, moi, pouvoir préſumer que le Manifeſte Royal ſe rapportoit à une conſtitution à venir plutôt qu'à une conſtitution exiſtante.—Et vous,

* Termes du jeu de paulme. La balle tournée eſt celle qui fait un faux effet.

Citoyen, vous assurez positivement que *ce Manifeste ne fait mention que de ce qui devroit être.* Page 218, lig. 18.

J'ai conclu, moi, des variations continuelles de notre gouvernement, que nous n'avions pas de Constitution stable, & qu'il étoit nécessaire de fixer enfin le régime politique de la France.— Et vous, Citoyen, vous concluez de même; mais vous l'exprimez plus énergiquement en ces termes : *Je ne me contenterai pas de dire, comme l'auteur du Tableau de l'Europe, que Votre Majesté ne doit pas se refuser aux demandes qui seroient faites pour que désormais le régime politique soit déterminé & permanent ; mais je dirai que si la fixation de ce régime politique n'étoit pas demandée, Votre Majesté elle-même devroit la provoquer.* Page 217. ligne 16, &c.

Vous me reprochez d'avoir dit qu'*en France il dépendoit entièrement de la volonté du Roi, de maintenir les loix, ou d'y déroger*, quoique j'aie dit aussi *qu'on avoit plus à craindre les abus qu'à s'en plaindre.* Et vous, Citoyen, après être convenu qu'*il n'est que trop vrai que les loix de l'Etat n'ont pas obtenu en France le respect qui leur est dû, & qu'elles ont éprouvé de fréquentes & grandes infractions*, vous faites voir par une longue & excessive énumération de ces infractions, que *les droits les plus essentiels du citoyen, ceux de la nation, ceux de la liberté & de la propriété*, étoient continuellement Page 152, ligne 17. Page 154, ligne 2, &c. Page 154, 155, 156, 157, 158, 159, &c.

transgreſſés; & vous finiſſez par dire, *que ces uſages irréguliers de la puiſſance, de quelque œil qu'ils ſoient vus, ſont des contraventions aux loix & à la Conſtitution de l'Etat*; ajoutant, *que leur poſſibilité étoit un tort de la Conſtitution elle-même.* N'eſt-ce pas dire équivalemment que c'étoit le tort de ſa nullité? Puiſqu'*une loi ſans effet n'eſt pas une loi*, comme l'a obſervé fort judicieuſement le journaliſte qui après avoir inſéré dans ſa dernière feuille comme *article communiqué*, un extrait de votre ouvrage (paſſablement farci d'éloges), a joint dans une note, à la ſuite de votre *recenſement* d'actes anti-conſtitutionnels, quelques réflexions ſur la conſéquence à tirer de leur multitude & de leur continuité; conſéquence qui ne lui paroît pas quadrer fort bien avec l'amertume des reproches que vous me faites parce que je tiens pour nulle une Conſtitution ſi fréquemment violée, ſi facilement violable. Et de bonne foi, Citoyen, en faire une proſtituée incapable de réſiſtance, quand elle doit être une vierge immaculée, n'eſt-ce pas pire que de révoquer en doute ſon exiſtence? N'eſt-il pas plus décent de convenir qu'il n'y avoit pas en France de Conſtitution politique, proprement dite, & authentiquement fixée, que d'accuſer nos Rois de l'avoir ſans ceſſe foulée aux pieds? Et comment a-t-il échappé à votre ſagacité, que moi,

N° 64 de M. Pelletier, voir la note.

j'abſous le Trône, quand je dis que faute de Conſtitution, les Rois de France avoient *le pouvoir de déroger à toutes les loix*, & que vous, rapporteur, vous prononcez leur condamnation, quand, après avoir montré qu'ils avoient, en dépit de la Conſtitution, *enfreint les plus ſolemnelles*, vous ajoutez *que tout infracteur des loix doit être*.... je m'arrête; car ici je retomberois dans le ſérieux, & même dans l'indignation. Continuons le parallèle.

Pag. 255, lig. 23, & Pag. 257, lig. 23.

J'ai dit, trop franchement peut-être, que je ne ſavois ni en quoi conſiſtoit cette prétendue Conſtitution, ni où la prendre, ni à quelle époque on devoit s'arrêter pour la trouver. Voilà mon crime, que la circonſtance ſemble excuſer, puiſqu'il n'y a plus rien à diſſimuler, quand tout eſt détruit.————Mais vous, Citoyen, vous avez tranché le nœud à coups de ſabre, & vous avez abattu ſous votre maſſue, les très-divers eſſais des autres inventeurs, en préſentant, avec une noble hardieſſe, comme *la ſeule Conſtitution qui convienne à la France*, celle que vous avez vous-même organiſée, d'une manière qui ne s'accorde, ni, ſuivant vous-même, à ce qui exiſtoit pendant les deux ſiècles qui ont précédé la Révolution; ni, ſuivant mes recherches, à rien qui ait jamais exiſté; ni, ſuivant ce que tout le monde peut voir dans les nou-

Pag. 264, lig. 17.

veaux pamphlets, à aucune de celles que les ſectateurs d'une réintégrance abſolue ont entrepris de tracer. Par-là, vous avez démontré, bien mieux que tous mes raiſonnemens ne le pourroient faire, qu'une Conſtitution politique, ſur l'identité de laquelle il y a ſi peu d'accord, eſt une Conſtitution inviſible, & qu'une Conſtitution inviſible, introuvable, indéfiniſſable, eſt une Conſtitution qui n'exiſte pas.

J'avois déjà commencé d'arguer de cette diſcordance, en terminant l'Appendix dont j'ai annoncé la publication; & c'étoit pour attendre que chaque adorateur eût arrangé, à ſa guiſe, l'objet de ſon culte, qu'il m'avoit paru à propos de ſuſpendre cette publication: mais graces à vous, Citoyen, rien ne m'arrêtera plus; vous avez magnifiquement enrichi, & même completté la collection des diſſidences ſur la Conſtitution, qui prouve qu'aucune n'eſt reconnue; & fort des armes que vous avez bien voulu me fournir, je n'ai plus à craindre les aſſauts de ceux qui ayant, comme les Païens dont parle St. Paul, élevé un Temple AU DIEU INCONNU, pourſuivent à outrance quiconque n'y porte pas ſon encens.

Comme vous êtes aimable de venir ſi puiſſamment à mon aide! & qu'il eſt avantageux d'avoir

affaire aux écrivains de votre ſorte, dont les ouvrages bigarrés offrent à tous les partis de quoi les ſatisfaire ! Amis, ennemis, royaliſtes modérés, royaliſtes enthouſiaſtes, conſtitutionnels de 1791, conſtitutionnels réformés, nivelleurs des rangs(1), équilibriſtes des pouvoirs (2), encyclopédiſtes vos maîtres (3), économiſtes vos frères d'autrefois(4), républicains vos frères d'aujourd'hui (5),

---

(1) On trouve leur axiome favori, page 254, ligne 16 du Rapport, où l'on fait, de la proſcription des diſtinctions héréditaires, *un des élémens de nos loix*.

(2) Non-ſeulement l'Auteur du Rapport eſt grand prôneur du *fameux équilibre* ; mais même il en eſt ordonnateur, en ces termes : *Il eſt ordonné de par la nature, que cet Etat* (la France) *ſoit une Monarchie, & que cette Monarchie ſoit ſuſceptible d'un juſte équilibre des pouvoirs*. Ce que c'eſt que d'être politico-naturaliſte, en même temps que magiſtrat ſavant en ſtyle de placard ! Comme cela inſpire de belles tournures ! Page 151, ligne 22.

(3) Le même Auteur s'eſt toujours frotté, tant qu'il a pu, contre les Encyclopédiſtes, eſpérant faire réfléchir ſur lui quelques rayons de leur gloire.

(4) Il étoit affilié à la ſecte des Economiſtes, & un des plus illuminés.

(5) Ce n'eſt point pour blâmer qu'on cite ce qu'il dit à la page 150, où, après avoir excuſé de ſon mieux les Républicains, *il proteſte qu'il s'honore des titres de Frère & de Citoyen* (ligne 2 & 3).

tous ſans exception, trouvent dans votre boutique de quoi s'aſſortir.

Pour moi, déterminé préſentement à n'y prendre que ce qui me convient, je vous fais remiſe de tout le reſte. Ravalez votre venin, & n'en parlons plus : il eſt bien juſte, après tout, que j'imite cette grandeur d'ame avec laquelle ayant épuiſé tout votre eſprit en odieux efforts pour me faire paroître coupable aux yeux du Roi, vous finiſſez par rappeler *ce qui peut me faire*, ſuivant vous, *trouver grace auprès de Sa Majeſté*, daignant ainſi, en généreux vainqueur, me prendre ſous les ailes de votre puiſſante interceſſion.

Page 242, ligne 6.

Je n'ai plus, Citoyen, qu'un mot à vous dire, c'eſt ſur votre déſaveu amphibie d'une production que vous faites ſemblant de renier dans le même écrit où vous la careſſez paternellement. Que ſignifie, je vous prie, ce déſaveu qui commence par un *on dit ?* il eſt aſſez plaiſant, cet *on dit*, quand vous parlez de vos propres réſolutions, & de ce qui dépend de vous-même. C'eſt encore là une de vos diſtractions ; car l'*on dit* n'eſt vrai ni dans votre ame, ni dans le public : votre ame chérit certainement ce que vous appelez dans l'extrait communiqué, *l'expoſition la plus complète que nous*

Extrait *communiqué* à M. Peltier, N° LXIV.

ayions de la Conſtitution politique de la France..... une réunion de modeſtie & de ſageſſe, de ſentimens modérés & d'opinions fermes....où l'on trouve joint aux vues d'un homme d'Etat, LE STYLE D'UNE PLUME *énergique.*—Il eſt bien clair que c'eſt vous qui parlez ainſi ; car quel autre auroit été aſſez pénétrant pour découvrir en vous un homme d'Etat ? Quel autre pourroit employer autant de juſteſſe d'expreſſion pour vanter *le ſtyle de votre plume*, mot bien plus correct aſſurément, que ſi l'on eût dit *la plume de votre ſtyle*, pour caractériſer un ſtyle lourd ? Non, non, Citoyen, tous les *on dit* du monde ne me perſuaderont pas que votre ame ait la foibleſſe de déſavouer ce qu'elle admire, ce qu'elle a tant de raiſon d'admirer.

Quant au Public, ſans préconiſer auſſi finement que vous-même, la double offrande que vous lui avez faite par une impreſſion réitérée de votre Rapport, il dit ſeulement que perſonne ne peut s'y méprendre, qu'il porte votre cachet, & qu'il eſt juſte que vous en ayiez tout l'honneur, ſans qu'un déſaveu ſimulé puiſſe vous en fruſtrer.

Vous avez beau proteſter que dans votre expoſition conſtitutionnelle, *il n'eſt aucune idée qui vous appartienne* ; on entendra par-là, ſi l'on veut, Page 266, ligne 4.

que quelque main auxiliaire a contribué à l'ouvrage, & quelque autre aux frais : mais c'eſt toujours à vous que la palme en eſt due ; & gardez-vous ſur-tout d'abdiquer, par aucune puſillanimité, le titre de Légiſlateur que vous vous êtes acquis en poſant d'une main aſſurée, les fondemens de la Conſtitution future de la France, telle qu'elle *ſera réglée quand ſera enfin arrivé le temps où Sa Majeſté pourra la concerter avec la Nation.* Bien ſupérieur à De Lolme, à qui vous avez eu la modeſtie de vous comparer, vous avez créé, quand il n'a fait qu'obſerver. C'eſt dans cette partie que vous vous êtes élevé fort au-deſſus de vous-même ; elle eſt le plus beau fleuron de votre couronne, & je ne vous conſeille pas d'y renoncer ; car, ſans elle, que reſteroit-il de votre long Rapport ?

Page 252, lig. 7, 9 & 10.

Des horreurs contre moi ?—Bel objet d'intérêt à préſenter au Public, à travers les terribles circonſtances qui abſorbent l'attention générale !

Des fauſſetés mal ourdies ?—Ce que vous auriez de mieux à faire à leur égard, ſeroit de les mettre au rebut dans l'addition que vous reconnoiſſez qu'il faudroit aux 4 pages de votre *Errata*.

Des délations marquées au coin de la paſſion ? —Elles ne peuvent être payées que de mépris ; et je ſuis auſſi exact que tout autre, à vous payer.

De viles adulations ?—C'eſt une bien mauvaiſe recommandation auprès d'un Prince d'un caractère élevé : &, pour vous parler encore une fois le langage du divin La Fontaine,

Je vous dirai, mon beau Monſieur,
Qu'un ridicule & plat flatteur
Déplaît toujours à celui qui l'écoute :
Cette leçon vaut bien un *ſot Rapport* ſans doute.